

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE**

**DU**

**22 JANVIER 2016**

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016 A 19 HEURES 00**

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

## **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Nadine MITRE, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Sandrine MATHIEU, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET, Aurélie CHALIES, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, Michel BERTHIER et Daniel MERCIER.

## **Procurations :**

Monsieur Thierry BERLAND a donné procuration à monsieur André BERTHOUD

-----

Madame Nadine MITRE est nommée secrétaire de séance.

## **Procès verbal de la séance du 14 décembre 2015 :**

A la demande de madame Hélène REBOUX, l'assemblée apporte les modifications suivantes :

Page 3 CIRCUITS PEDESTRES

- Au lieu de : « Madame Hélène REBOUX fait part, en outre, du travail de la commission sur le panneau de départ, qui sera installé place de l'Eglise. Ce panneau est pris en charge par le département ».
- Lire : « Madame Hélène REBOUX fait part, en outre, du travail de la commission sur le panneau de départ, qui sera installé place de l'Eglise. La conception de ce panneau est réalisée par le département ; son coût est pris en charge par la société Editor pour un montant de 900 euros ».

A la demande de monsieur Bernard DESPLAT, l'assemblée apporte la modification suivante :

Page 4 : ZONE CHASSAGNE

- Au lieu de : « Dans le même temps, le cabinet ROBIN Architectes a pris contact pour proposer ses services, utilisés par ailleurs avec SEMCODA ».
- Lire : « Dans le même temps, le cabinet ROBIN Architectes a pris contact pour proposer ses services en collaboration, par ailleurs, avec SEMCODA ».

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1° Alignement route des Chevrières
- 2° Projet d'extension des ateliers municipaux
- 3° Personnel communal (création et suppression de poste)
- 4° Concrétisation vente d'une parcelle aux Epraillons
- 5° Etude de devis
- 6° Informations :
  - Projet de maison médicale
  - Installation d'une entreprise « En Sordats »
  - OPAC / Création de logements dans l'ancienne boulangerie
- 7° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 8° Questions diverses

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU**

### **I – ALIGNEMENT DE LA ROUTE DES CHEVRIERES**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les opérations de bornage (délimitation alignement et bornage) par un géomètre, qui se sont déroulées route des Chevrières en vue de restituer et de régulariser les propriétés de parcelles entre la commune, les établissements SMM (Saint Martin Matériel) et la société d'autoroutes APPR.

Cette procédure de délimitation a pour origine la volonté de la société des autoroutes APPR de réaliser une entrée de secours et qui souhaite procéder à des rétrocessions de parcelles, reconnues désormais inutiles à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes. Ainsi, elle a sollicité un échange de parcelles avec les établissements SMM ; cette dernière a profité de ces travaux de bornage pour effectuer des régularisations avec la commune, soit la vente par la société SMM au profit de la commune des parcelles cadastrées ZD 556 (13 a 32 ca) et ZD 558 (02 a 75 ca) moyennant le prix de 500 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte et accepte les différentes opérations de bornage réalisées route des Chevrières entre la commune, les établissements SMM (Saint Martin Matériel) et la société d'autoroutes

APPR.

Dans le cadre de cette régularisation, il décide l'acquisition des parcelles ZD 556 (13 a 32 ca) et ZD 558 (02 a 75 ca) moyennant le prix de 500 euros.

Il autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir.

## **II – PROJET D'EXTENSION DES ATELIERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration des locaux du service technique et notamment la création de sanitaires ; il rappelle, en outre, la mixité des membres de ce service.

Avec monsieur Bernard DESPLAT, il présente un premier projet, réalisé gracieusement par le cabinet ROBIN Associés de MACON, pour une extension de 52 mètres carrés : vestiaires et sanitaires pour hommes, pour femmes, kitchenette, bureau, dégagement.

Le coût de cette extension serait de l'ordre de 75 000 à 90 000 euros.

Madame Sandrine MATHIEU demande que l'on sollicite l'avis des personnes concernées, soit les membres du service technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'extension des ateliers des services techniques avec la création de nouveaux vestiaires et sanitaires.

Il décide, en outre, de solliciter une aide de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réalisation de ce projet.

## **III – PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) peut prétendre à un avancement de grade à compter du 01 mai 2016. Il propose de créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à cette même date.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe au 01 mai 2016, pour un agent dont l'ancienneté et les services lui permettent cette promotion.

## **IV – CONCRETISATION / VENTE D'UNE PARCELLE AUX EPRAILLONS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la propriété communale de la parcelle ZD 40 aux Eprailons, d'une superficie de 96,30 mètres carrés.

Il précise que l'acheteur est monsieur Thomas BOUQUIN (fils mineur de madame Hélène ROBERGET).

Il ajoute que le prix a été négocié à 80 euros le mètre carré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa décision de vendre la parcelle communale cadastrée ZD 40, d'une superficie de 96,30 mètres carrés.

Il décide de vendre cette parcelle à monsieur Thomas BOUQUIN, moyennant le prix de 80 euros le mètre carré, soit un montant total de 7 704,00 euros.

Il autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir.

## **V – ETUDE DE DEVIS**

Monsieur le Maire présente différents devis à l'assemblée pour :

- Le remplacement de la porte d'entrée principale de la salle omnisports : le devis de l'entreprise GUYON de St Martin Belle Roche s'élève à 5 099,40 euros T.T.C.  
L'assemblée décide de solliciter d'autres devis.
- La reprise complète des joints de l'Eglise car ceux-ci sont très détériorés. Les quatre façades sont concernées.  
L'assemblée étudie les devis des entreprises :
  - FERRERO
    - Façade Sud 49 444,80 euros T.T.C.
    - Façade Nord 49 444,80 euros T.T.C.
    - Façade Est 43 987,20 euros T.T.C.
    - Façade Ouest 16 074,00 euros T.T.C.
      - Soit un montant total pour l'ensemble de l'église, les quatre façades, de 158 950,80 euros T.T.C.
  - EUROBAT
    - Façade Nord 57 945,00 euros T.T.C.
    - Les autres façades n'ont pas été chiffrées. Il sera demandé à EUROBAT de compléter son devis.
  - SNEEB : Le devis de l'entreprise SNEEB est toujours en attente.

L'assemblée débat sur la possibilité de réaliser ces travaux par tranche (soit par façade) et décide finalement de les réaliser dans leur totalité.

Le conseil municipal décide, d'ores et déjà, de solliciter :

- Une aide auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- Une aide auprès de la CAMVAL dans le cadre des fonds de concours pour le développement local (représentant 90 euros par habitant).
- Une aide auprès du département dans le cadre du « Patrimoine ».
  
- L'aménagement du « Jardin du Souvenir » dans le cimetière : le devis de l'entreprise MASSON pour la fourniture de pierres (bordures) de St Martin s'élève à 560,00 euros H.T. / 672,00 euros T.T.C.  
Un devis complémentaire sera sollicité auprès de l'entreprise MASSON pour la pose de bordures également vers le columbarium.  
L'assemblée approuve, en outre, la prévision d'une vingtaine de places pour l'installation de cavurnes (ces emplacements sont d'une dimension de un mètre sur un mètre et peuvent contenir quatre urnes).  
L'assemblée décide aussi de faire refaire les plans des cimetières.  
Elle prend acte enfin de travaux d'entretien à réaliser au regard d'infiltration d'eau entre des tombes. Les services techniques communaux seront avertis.
  
- Le remplacement du dispositif de sécurité embarqué sur le monte-charge de la salle omnisports : le devis de la société ARATAL (qui assure la maintenance de ce monte-charge) pour ces travaux s'élève à 1 805,87 euros T.T.C.  
L'assemblée accepte, à l'unanimité, ce devis.
  
- La réfection de divers massifs : le devis de la société RICOL pour la fourniture de végétaux pour la réfection de divers massifs rue du Centre, route de Senozan, route de Saint Jean et à l'entrée de la commune s'élève à 2 237,52 euros T.T.C.  
L'assemblée accepte, à l'unanimité, ce devis.
  
- La réalisation de travaux route de Sennecé, BUSSONGE (rond-point de la sortie sud de la commune) : à la demande de monsieur Michel PONT, adjoint à la voirie, l'assemblée décide de faire réaliser le nettoyage de tuyaux de busage (un devis sera sollicité), ainsi que le curage de fossés sur environ quarante mètres linéaires.

## VI – INFORMATIONS

### - Projet de maison médicale

Monsieur le maire et monsieur Bernard DESPLAT rapportent la visite de la maison de santé de Bâgé le Chatel (commune de 900 habitants) le 19 janvier 2016, et la rencontre avec le docteur MOREL, précurseur de cet établissement.

Celle-ci a une surface au sol de 700 mètres carrés et accueille quatre médecins, un podologue, des infirmières, un kinésithérapeute, une orthophoniste, une sage-femme, ainsi qu'un local pour l'ADMR / association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

Les locations, aux professionnels de santé, sont de l'ordre de 9 à 10 euros le mètre carré.

Monsieur le maire et monsieur DESPLAT informent l'assemblée de l'organisation d'une rencontre avec le docteur MOREL, les professionnels de santé de St Martin Belle Roche et les membres de la commission Chassagne, le 03 février 2016 à 20 h 00, salle du conseil municipal pour débattre d'un projet de maison médicale et d'une résidence pour seniors sur la zone de Chassagne.

La SEMCODA et le cabinet ROBIN Associés sont également conviés à ce débat.

Monsieur le maire et monsieur DESPLAT exposent ensuite une rencontre avec monsieur LEVY, dirigeant de la SEMCODA, le 21 janvier 2016, concernant ce projet d'édification d'une maison médicale sur la zone Chassagne, ainsi que celui d'une résidence pour seniors.

Monsieur LEVY suggère que la location aux seniors reste dans une fourchette de 8 à 11 euros maximum le mètre carré.

Il propose la construction d'une cinquantaine de logements sur deux étages ; le rez-de-chaussée étant réservé aux parties communes (restauration, bibliothèque, salle de jeux, coin télévision). Le sous-sol recevrait le parking.

Ce bâtiment serait composé de 20 % de T2, 60 % de T3 et de 20 % de T4. La construction serait d'une qualité supérieure et serait finalisée par la création d'un jardin partagé.

Le cabinet d'architectes ROBIN Associés de MACON travaille sur ce projet à la demande de la SEMCODA.

La SEMCODA sollicite, par ailleurs, auprès de la collectivité, un bail à un euro pour la maison de santé ; elle achèterait le terrain pour la résidence pour seniors.

A Bâgé le Chatel, la maison de santé (au rez-de-chaussée) est gérée par la communauté de communes ; les logements situés au-dessus sont gérés par la SEMCODA.

En ce qui concerne le projet sur la zone Chassagne, le conseil municipal souhaite que l'ensemble soit géré par la SEMCODA.

Monsieur le maire indique, en outre, que la création de logements sur la zone d'activités et de services Chassagne nécessite une modification du P.L.U. / Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de lancer une modification du P.L.U. de la commune aux fins de sa mise en conformité avec la réglementation au regard des projets de maison de santé et de résidence pour seniors sur la zone d'activités de Chassagne.

- **Installation d'une entreprise « En Sordats »**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée du projet d'installation de la société ALS Remorques sur la zone d'activité « En Sordats ». Le dirigeant de cette société vient d'obtenir ses prêts.

La signature de l'acte de vente authentique est donc imminente.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement de cette zone, pour l'accueil de cette entreprise, et au regard du transfert de la compétence économique aux E.P.C.I. / Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au 01 janvier 2017, le conseil municipal décide de ne réaliser que les travaux d'accès nécessaires à cette entreprise.

L'assemblée prend acte, en outre, que la société hollandaise, intéressée également par une parcelle de terrain sur la zone « En Sordats », n'a pas donné de réponse à ce jour.

- **OPAC / Création de logements dans l'ancienne boulangerie**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le projet de l'OPAC est en cours de finalisation pour la création de logements dans l'ancienne boulangerie, rue du Commerce.

Le permis de construire devrait être déposé au cours du premier trimestre 2016.

La mise en chantier devrait voir le jour fin 2016.

Le réaménagement et la réfection de la rue du Commerce seront réalisés à l'issue de cet ouvrage, en 2018.

Au regard des modifications intervenues au cours de l'étude de ce projet, par rapport à l'origine de celui-ci, l'OPAC souhaite rétrocéder à la commune le hangar (d'environ 230 mètres carrés) sis derrière la maison communale, impasse du Fournil ; cette maison aurait dès lors des dépendances.

L'OPAC demande une rétrocession moyennant la somme de 30 000 euros.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de faire une offre à 20 000 euros.

L'assemblée mandate monsieur le maire pour la négociation de cet appentis avec l'OPAC.

Par ailleurs, après ces formalités, le conseil municipal envisage, de vendre la maison communale impasse du Fournil qui sera plus attrayante avec des dépendances.

Monsieur le maire rappelle que le service des domaines avait estimé cette bâtisse à 78 000 euros dans le cadre d'une éventuelle vente à l'OPAC ; lors de sa rénovation et de son aménagement, la collectivité a investi 100 000 euros.

Ce projet de vente fera l'objet d'un débat ultérieurement.

## **VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Madame Véronique LE NOAN expose :

- *Centre de loisirs*
  - Le centre de loisirs a fonctionné pendant les vacances de Noël ; les dirigeants sont satisfaits.
  - En ce qui concerne l'éventuelle intégration du centre de loisirs au SIGALE, les délégués de ce dernier précisent que les trois communes concernées n'ont pas toutes répondu à ce jour.

Monsieur Michel PONT indique :

- *Commission voirie*
  - Elle se réunira prochainement avec le représentant du conseil départemental pour envisager les travaux d'aménagement de la route de Sennecé.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- *CAMVAL*
  - Commission Environnement :
    - Poursuite du fonctionnement « poubelle non triée, poubelle non collectée »
    - Enregistrement de nombreuses ventes de composteurs, et donc diminution du tonnage des ordures ménagères.
    - Développement de l'opération « seconde vie » et le recyclage des objets déposés à la « Ressourcerie ».
    - Création de « l'Action Gourmet Bag » : des contenants sont achetés par la CAMVAL et distribués aux restaurateurs afin que les clients puissent emporter chez eux ce qui n'est

pas consommé. Cette nouvelle action a été mise en place par la CAMVAL, en collaboration avec la C.C.I. / Chambre de Commerce et d'Industrie.

- Mise en place de moyens supplémentaires en période de fêtes (exemples : plus de tournées).

Madame Sandrine MATHIEU fait part de son total désaccord ; elle s'insurge devant le fait que la commune ait des frais supplémentaires à cause de personnes irrespectueuses, qui font preuve d'une totale incivilité et qui ne déposent pas leurs ordures ménagères dans les endroits prévus à cet effet.

o Commission des Finances :

- Etablissement d'un rapport d'orientation budgétaire / R.O.B. (obligatoire pour les communes ou E.P.C.I. de plus de 3 500 habitants).
- Pas d'augmentation des taxes pour 2016. Les bases sont toutefois revalorisées par l'Etat, comme chaque année, de 2 %.
- La commission Environnement a sollicité une baisse de la taxe des ordures ménagères au regard de la baisse des tonnages d'ordures ramassées.
- L'excédent de fonctionnement de la CAMVAL, au 31 décembre 2015, est de l'ordre de 12 729 000 euros ; par ailleurs, l'investissement fait apparaître un déficit de l'ordre de 5 700 000 euros.

Il est suggéré que des informations de la CAMVAL soient déposées sur les trois panneaux lumineux d'informations de la commune.

Deux de ces panneaux ne sont toujours pas en service à ce jour ; le problème entre EDF et ERDF semble long à se solutionner.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### 1° LOTISSEMENT DES PEUPLIERS / TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis complémentaires de l'entreprise PETAVIT, pour des travaux d'assainissement dans le lotissement des Peupliers.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce complément de travaux pour un montant de 9 298,09 euros T.T.C.

Sur la suggestion de monsieur le maire, l'assemblée décide de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement. Elle projette ces travaux sur le C.D. 205 pour l'exercice 2016.

### 2° CNFPT / DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

Monsieur le maire expose la demande du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Le CNFPT recherche des salles pour l'organisation de ses formations.

Monsieur le maire propose de lui louer la salle de réunion de la salle omnisports. Cela représenterait un maximum de 90 jours de formation par an.

Il sera opportun de veiller à la disponibilité de cette salle au regard de son utilisation par les associations.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer au CNFPT la salle de réunion de la salle omnisports. Cette salle pourra être remplacée par la salle du conseil municipal exceptionnellement.

Il décide d'un montant de location de 50 euros par jour d'utilisation.

Il prend acte, par ailleurs, que les stagiaires pourront être accueillis par le restaurant scolaire moyennant 7 euros le repas. Le CNFPT prendra l'attache directement avec l'association pour l'organisation de la restauration.

### 3° PERSONNEL COMMUNAL SERVICE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le maire expose la volonté d'un agent communal, un ATSEM de l'école maternelle, d'abaisser son temps de travail hebdomadaire, tout en maintenant un nombre d'heures au moins égal à 28 heures pour conserver le bénéfice de la CNRACL.

Le conseil municipal accepte de diminuer le temps de travail d'un ATSEM à la demande de celui-ci. Le temps de travail de cet agent sera désormais de 28.62 heures au lieu de 31.75 actuellement ; il s'agit d'un temps lissé sur l'année compte tenu des périodes de vacances scolaires.

### SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un agent du service technique pour une durée de trois ans, renouvelable. Il prévoit une reconversion professionnelle.

Il indique qu'il a rencontré cet agent à plusieurs reprises et qu'il a accepté cette mise en disponibilité, à compter du 01 mai 2016.

#### 4° BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire présente à l'assemblée la demande d'acquisition de mobilier de la bibliothèque pour un montant de 580,22 euros ; il s'agit d'éléments pour constituer un podium et qui serait installé sur la mezzanine de la bibliothèque.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition et décide de solliciter une aide financière auprès du département.

#### 5° ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un courrier de l'inspection d'académie qui envisage la réouverture d'une classe à la rentrée de septembre 2016.

Il fait part également d'une réunion le 02 février 2016 à 18 h 30 à St Martin Belle Roche (foyer rural), organisée par l'association des maires et l'inspection académique, concernant la carte scolaire. Le conseil municipal est invité.

#### 6° SEMCODA / COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la SEMCODA concernant les nouvelles orientations d'attributions des logements.

La SEMCODA sollicite trois représentants des services sociaux de la commune pour siéger à cette commission d'attribution.

Sont désignées représentantes de la commune pour siéger à la commission d'attribution des logements de la SEMCODA :

- Sandrine MATHIEU
- Muriel PERRET

Une troisième personne sera nommée parmi les membres non élus du conseil d'administration du C.C.A.S.

#### 7° NETTOYAGE DES COURTS DE TENNIS

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle la volonté de l'assemblée de faire nettoyer les deux courts de tennis. Il informe celle-ci qu'une consultation est en cours.

Les devis réceptionnés seront examinés en collaboration avec les membres du bureau du tennis.

### **VIII – TOUR DE TABLE**

Monsieur Michel PONT :

- Rappelle la pétition déposée à la mairie concernant les nuisances de l'autoroute ; toute personne intéressée et souhaitant signer celle-ci, peut le faire aux heures d'ouverture de la mairie. Il indique, en outre, qu'il préparera un courrier qu'il adressera à la société APRR concernant ces nuisances. Il rencontrera également le correspondant du journal (JSL) pour la parution d'un article dans la presse.
- Informe l'assemblée de la possibilité technique de créer un chemin piétonnier, route des Chevrières.

Madame Véronique LE NOAN :

- S'informe de la prochaine réunion du SIGALE ; celle-ci est prévue le 11 février 2016 à 18 h 30 à Hurigny.
- Demande si le problème de numérotation chemin du By est résolu. Monsieur le Maire lui répond que tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Fait part d'une erreur dans le calendrier des fêtes distribué avec le bulletin communal 2015 ; en effet, le vide grenier organisé par les pompiers aura lieu le dimanche 05 juin 2016 et non le samedi 04 juin 2016 comme indiqué dans le programme des manifestations.

Madame Muriel PERRET :

- Dénonce la détérioration d'un conteneur enterré route de la Gare.
- Déploie que les travaux des trottoirs route de la Gare ne soient pas encore terminés.

Madame Aurélie CHALIES :

- Demande où en est l'amélioration du système de chauffage du restaurant scolaire. Monsieur le maire lui indique que le nouveau rapport de l'expert est attendu pour la fin du mois de janvier.

Madame Sandrine MATHIEU :

- Demande quelle est la date butoir pour transmettre des devis pour le budget primitif 2016. Monsieur Bernard DESPLAT lui donne la date du 10 février 2016.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Réitère sa demande de recevoir le projet de budget avant la séance de présentation de celui-ci.

- Transmet ses souhaits pour la préparation du budget primitif 2016.
- Rapporte, notamment pour monsieur DESPLAT, président par intérim du C.C.A.S., les nombreux remerciements pour la qualité des colis de Noël 2015.

Madame Hélène REBOUX :

- Transmet également des remerciements pour la qualité des colis de Noël 2015.
- Demande où en est l'étude des offres pour les circuits pédestres.  
Monsieur le maire lui indique qu'elles ont été soumises au représentant du département pour étude. Le choix définitif sera présenté à la prochaine séance de l'assemblée.  
Il rappelle, en outre, que l'entreprise retenue devra effectuer les D.I.C.T. d'usage en la matière.  
Il ajoute que certains travaux pourront être réalisés par le service technique de la commune, notamment pour l'aménagement de la table d'orientation.

Madame Christine VIAL-LAPLACE :

- Demande où en est la régulation des nombreux chats errants sur la commune et notamment route de Saint Jean.  
Monsieur le maire lui indique qu'il a rencontré des membres de l'association Féline de Mâcon.  
Des chattes sont régulièrement stérilisées, ce qui permettra, à plus ou moins long terme, d'atténuer ce problème.

Monsieur Thierry VALENTIM :

- Informe l'assemblée qu'il va consulter d'autres imprimeurs pour l'impression de l'Echo Saint Martin et du bulletin communal annuel.  
Il rappelle que depuis environ deux années, l'imprimeur retenu ne donne plus la même qualité de prestations, notamment dans les mises en page et les délais.

Mesdames Muriel PERRET et Sandrine MATHIEU :

- Font part à l'assemblée de leur souhait de mettre de la vaisselle plus « présentable » au foyer rural, notamment pour les mariages et autres grands repas. Elles proposent que la vaisselle actuelle soit réservée aux associations.  
Monsieur DESPLAT et monsieur le maire indiquent que, de plus en plus, lors des repas importants, les traiteurs apportent toute la vaisselle nécessaire.  
Mesdames PERRET et MATHIEU soumettront des devis à la commission des finances.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Rappelle la date de la réunion du 27 janvier 2016 à 18 h 30 aux membres de la commission des finances.
- Rappelle que les rapports de l'APAVE disposent que les jeux des enfants à l'école maternelle et aux HLM SEMCODA ne sont plus aux normes de sécurité.  
Il indique que des devis ont été réceptionnés et que les négociations sont en cours (le coût pour de nouveaux jeux à l'école maternelle est de l'ordre de 15 000 euros et pour les HLM SEMCODA de 37 000 à 40 000 euros).  
Une installation de nouveaux jeux est envisagée pendant les vacances d'avril 2016.

Monsieur le maire :

- Rappelle qu'une deuxième tranche de travaux est à l'étude par le SYDESL concernant l'enfouissement de lignes électriques.  
Il propose d'enfourir, en 2016, les lignes de l'impasse des Cigognes, l'impasse des Rossignols et une partie de la rue des Bouvreuils.  
Le conseil municipal décide d'adresser un courrier au SYDESL pour confirmer la volonté municipale de réaliser ces travaux d'enfouissement en 2016.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,